



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate (n° 2020-029)*

### Commission jeunesse : relance de l'appel de candidatures et changements

**Blainville, le 19 mai 2020** – En raison de la pandémie de COVID-19 qui a ralenti toutes les activités municipales, la Ville de Blainville souhaite relancer le processus d'appel des candidatures pour la nouvelle commission jeunesse. Les Blainvilloises et Blainvillois auront donc jusqu'au 30 juin prochain pour déposer leur candidature. Les candidatures de citoyennes et citoyens âgés entre 18 et 30 seront acceptées et évaluées selon la qualité du dossier. De plus, les membres qui seront sélectionnés recevront une rétribution de 50.00\$ par réunion. Enfin, la commission jeunesse se limitera à trois membres jeunes pour 2020-2021.

« En étendant l'appel de candidatures aux jeunes de 30 ans, nous souhaitons rejoindre ainsi les jeunes professionnels qui ont quitté le milieu scolaire et qui ont des idées intéressantes à proposer. En offrant une rémunération minimale, nous désirons accorder le même traitement que reçoivent les citoyens qui font partie du Comité consultatif d'urbanisme. Aussi, après discussion et surtout en considérant le contexte actuel, nous pensons que trois membres issus de notre jeunesse blainvilloise seront suffisants pour ce tout premier mandat de la commission. N'oublions pas que nous sommes en rodage de cette belle initiative! », a déclaré la présidente de la commission jeunesse, Nicole Ruel.

#### Processus de sélection

Après la date limite du 30 juin, un premier tri des candidatures reçues sera effectué par les membres élus de la commission et le Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire. Selon les consignes du moment de la santé publique, des entrevues individuelles ou de groupe auront lieu par vidéoconférence pendant la semaine du 10 août. Le choix final sera fait vers le 17 août sous recommandation des membres élus de la commission. La première réunion officielle avec les membres jeunes aura donc lieu en septembre 2020.

#### Mandat, critères d'admissibilité et objectifs

La commission jeunesse s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville.

Le mandat des jeunes est d'une durée de deux ans (renouvelable). Ils recevront 50.00\$ par réunion pour leur participation.

La nouvelle date limite pour déposer sa candidature est le 30 juin 2020.

Pour soumettre sa candidature, il faut :

- Être âgé entre 18 et 30 ans
- Être résident de Blainville
- Faire preuve de leadership et de grande motivation
- Être disponible pour participer à des réunions mensuelles (soir), des activités et des discussions

Les objectifs de la commission jeunesse sont :

- Favoriser la participation démocratique des jeunes
- Permettre aux jeunes de proposer des projets qui seront développés par la Ville
- Offrir aux jeunes l'opportunité de proposer leurs idées au conseil municipal
- Permettre aux jeunes d'agir à titre d'ambassadeurs de la vie démocratique auprès des jeunes Blainvillois, dans les institutions scolaires et dans divers événements

### **Rôle des membres de la commission jeunesse**

Le vice-président de la commission jeunesse, Jean-François Pinard, a expliqué le rôle de la commission jeunesse pour 2020-2021 « À l'automne, la commission devra notamment préparer un plan d'action en vue de l'an prochain et en 2021, ils pourront réaliser les projets qui auront été déterminés selon le budget consenti ».

-30-

Source :

Yannick Proulx

Conseiller principal aux communications – Direction générale et Mairie

450 434-5206 / [yannick.proulx@blainville.ca](mailto:yannick.proulx@blainville.ca)